



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

CRITÈRES POUR L'OBTENTION D'UN AGRÉMENT



Demande d'agrément dans le domaine de l'eau – critères d'obtention

<p>Bases légales :</p> <p>Loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'état pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement</p> <p>Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau</p> <p>Loi du 23 décembre 2022 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,</p> <p>Règlement grand-ducal modifié du 15 janvier 2016 relatif à l'évaluation de l'état des masses d'eau de surface,</p> <p>Règlement grand-ducal du 1er mars 2012 établissant des spécifications techniques pour l'analyse chimique des eaux de surface et des eaux souterraines</p> <p>Règlement grand-ducal du 14 mai 2003 concernant l'allocation d'une aide budgétaire aux particuliers pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie</p> <p>Règlement grand-ducal modifié du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires</p>

1 Analyses physico chimiques et chimiques dans la matrice eau

Agrément	Critère d'octroi	Pièces à fournir
<p>1.1 Déterminations de paramètres physiques et physico-chimiques (Température, pH, conductibilité électrique, turbidité, oxygène dissous, dureté carbonatée, ammonium, nitrite, demande chimique en oxygène, demande biologique en oxygène, matière en suspension, ortho-phosphate, phosphore total, chlore libre et chlore total, carbone organique total, azote total etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management de la qualité selon ISO 17025 • Personnel qualifié pour la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Expérience depuis 2 ans au minimum dans la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Réussite de tests inter laboratoires pour les domaines de compétence visés • Infrastructures et équipement adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • certificat d'accréditation • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • plan de travail, description de poste ou équivalent • synthèse des résultats ou certificats • plan des locaux et description de l'équipement
<p>1.2 Déterminations des cations et des anions (sodium, potassium, calcium, magnésium, nitrate, chlorure, sulfate etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management de la qualité selon ISO 17025 • Personnel qualifié pour la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Expérience depuis 2 ans au minimum dans la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Réussite de tests inter laboratoires pour les domaines de compétence visés • Infrastructures et équipement adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • copie du certificat d'accréditation • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • plan de travail, description de poste ou preuve équivalente • synthèse des résultats ou certificats • plan des locaux et description de l'équipement
<p>1.3 Déterminations de substances organiques (hydrocarbures; hydrocarbures halogénés; hydrocarbures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management de la qualité selon ISO 17025 • Personnel qualifié pour la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément 	<ul style="list-style-type: none"> • copie du certificat d'accréditation • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • plan de travail, description de poste ou preuve équivalente

Agrément	Critère d'octroi	Pièces à fournir
polycycliques aromatiques; pesticides; médicaments etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience depuis 2 ans au minimum dans la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Réussite de tests inter laboratoires pour les domaines de compétence visés • Infrastructures et équipement adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • synthèse des résultats ou certificats • plan des locaux et description de l'équipement
1.4 Déterminations de substances inorganiques (fer, aluminium, cadmium, plomb, nickel, titane, uranium etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management de la qualité selon ISO 17025 • Personnel qualifié pour la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Expérience depuis 2 ans au minimum dans la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Réussite de tests inter laboratoires pour les domaines de compétence visés • Infrastructures et équipement adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • copie du certificat d'accréditation • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • plan de travail, description de poste ou preuve équivalente • synthèse des résultats ou certificats • plan des locaux et description de l'équipement
1.5 Déterminations d'autres substances inorganiques ou organiques que celles déterminées sous 1.1 à 1.4	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management de la qualité selon ISO 17025 • Personnel qualifié pour la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Expérience depuis 2 ans au minimum dans la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Réussite de tests inter laboratoires pour les domaines de compétence visés • Infrastructures et équipement adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • copie du certificat d'accréditation • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • plan de travail, description de poste ou preuve équivalente • synthèse des résultats ou certificats • plan des locaux et description de l'équipement
1.6 Echantillonnage des eaux potables, des eaux de surface et des eaux usées en vue d'analyse chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management de la qualité selon ISO 17025 • Personnel qualifié pour la réalisation des échantillonnages faisant objet de l'agrément • Expérience depuis 2 ans au minimum dans la réalisation des analyses faisant objet de l'agrément • Infrastructures et équipement adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • copie du certificat d'accréditation • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • plan de travail, description de poste ou preuve équivalente • synthèse des résultats ou certificats • plan des locaux et description de l'équipement

2 Echantillonnage et détermination des paramètres biologiques ; interprétation des résultats (description des documents à envoyer avec la demande d'agrément figure dans la fiche de demande sous le point 2 - CONTENU DU DOSSIER)

Pour chaque paramètre biologique sollicité (sous [2 Echantillonnage et détermination des paramètres biologiques ; interprétation des résultats](#)) la demande d'agrément est accompagnée des pièces destinées à établir que les conditions suivantes soient remplies:

- Le demandeur applique la méthodologie intercalibrée pour le Grand-Duché de Luxembourg (indication, référence des méthodes appliquées) ;
- Le demandeur fait des démarches qualitatives dans l'application des méthodes (certificats de participation à des formations, certificat d'accréditation ou autre);

- Le demandeur participe à des essais d'aptitude en joignant la synthèse des résultats (z-scores, valeur assignée et écart-type si pertinents) obtenus aux essais d'aptitude au cours de l'année de la demande d'agrément ainsi que de l'année précédant celle-ci, en précisant notamment la matrice, le paramètre ou l'élément de qualité biologique déterminé, les dates de participations aux essais d'aptitude ainsi que l'analyse des causes et les actions mises en place pour tout z-score supérieur ou égal à 3 ou autre non-conformité identifiée ;
- Le demandeur dispose des locaux, du matériel ainsi que de l'appareillage et de la documentation scientifique nécessaire pour exécuter les analyses; le demandeur dispose du personnel technique adapté à la nature et à l'importance desdites analyses.
- Pour le paramètre du phytobenthos : Le demandeur utilise la base de donnée OMNIDIA 6

Agrément		Critère d'octroi	Pièces à fournir
2.1	Echantillonnage et détermination des macrophytes ; interprétation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation continue ou expérience (échantillons /année) • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Norme NF EN 14184 - Qualité de l'eau T90-356 - Guide pour l'étude des macrophytes aquatiques dans les cours d'eau) à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux dernières années ou certificats /autre preuve des formations continues ou nombre d'échantillons traités / année • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
2.2	Echantillonnage du phytoplancton	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation continue ou expérience (échantillons /année) • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Phytofluss, Phytosee) à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux dernières années ou certificats /autre preuve des formations continues ou nombre d'échantillons traités / année • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
2.3	Détermination du phytoplancton et interprétation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux

Agrément		Critère d'octroi	Pièces à fournir
		<p>continue ou expérience (échantillons /année)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Phytofluss, Phytosee) à disposition 	<p>dernières années ou certificats /autre preuve des formations continues ou nombre d'échantillons traités / année</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
2.4	Echantillonnage de la faune benthique invertébrée	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation continue ou expérience (échantillons /année) • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Norme NF T90-333 - Qualité de l'eau - Prélèvement des macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes) à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux dernières années ou certificats /autre preuve des formations continues ou nombre d'échantillons traités / année • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
2.5	Détermination de la faune benthique invertébrée ; interprétation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation continue ou expérience (échantillons /année) • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Norme NF T90-388 - Qualité de l'eau - Traitement au laboratoire d'échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d'eau, canaux et plans d'eau) à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux dernières années ou certificats /autre preuve des formations continues ou nombre d'échantillons traités / année • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
2.6	Echantillonnage du phytobenthos	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation continue ou expérience (échantillons /année) • Moyens techniques à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux dernières années ou certificats /autre preuve des formations

Agrément		Critère d'octroi	Pièces à fournir
		<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Guide pour l'échantillonnage et le prétraitement des diatomées benthiques de rivières et plans d'eau EN-13946) à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> continues ou nombre d'échantillons prélevés / année • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
2.7	Détermination du phytobenthos ; interprétation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Participation à des essais d'aptitude /tests interlaboratoires, formation continue et expérience (échantillons /année) • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (Guide pour l'identification et le dénombrement de diatomées benthiques de rivières et lacs EN-14407) à disposition • Utilisation de la littérature obligatoire • Utilisation de la banque de données OMNIDIA 6 et versions plus récentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Synthèse des résultats obtenus aux essais d'aptitude /tests interlaboratoires des deux dernières années ou certificats /autre preuve des formations continues • nombre d'échantillons traités / année • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg • Liste de la littérature utilisée pour la détermination • Copie de la licence du Programme OMNIDIA
2.8	Echantillonnage et détermination de l'ichtyofaune ; interprétation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base (biologiste) ou expérience personnelle continue avérée concernant la méthodologie • Formation continue/ connaissance des nouvelles évolutions scientifiques en la matière • Moyens techniques à disposition • Preuve de connaissance dans la méthodologie intercalibrée au Luxembourg • Norme d'application au Luxembourg (échantillonnage des poissons à l'électricité EN-14011) à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou certificat de formation suivies dans le domaine • Certificats ou autre preuve des formations continues • Documentation/description des moyens techniques à disposition • Déclaration sur l'honneur de détention de la norme d'application au Luxembourg
3	Détermination et évaluation des paramètres hydromorphologiques / cartographie du milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes supérieures en géographie / écologie ou équivalent avec des connaissances approfondies en hydromorphologie • Acquisition d'expérience par formation continue dans la méthodologie appliquée. Formation continue de type « DWA Gewässerstruktur - Kartierkurs nach gültiger LAWA-Kartieranleitung » ou équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • certificat de participation à la formation concernant la méthodologie • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée

Agrément		Critère d'octroi	Pièces à fournir
		<ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans la méthodologie appliquée <p>Le protocole appliqué au Luxembourg pour la cartographie de la qualité du milieu physique est celle de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie / LANUV Strukturkartierung nach dem aktuellsten NRW-Verfahren LANUV-Arbeitsblatt 18 „Gewässerstruktur in Nordrhein-Westfalen - Kartieranleitung für die kleinen und großen Fließgewässer »</p>	

4 Expertise écologique dans le cadre de projets de renaturation, de projets de restauration de la continuité écologique

Agrément		Critère d'octroi	Pièces à fournir
4.1	Expertise hydromorphologique lors de la mise en œuvre de projets de renaturation	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes supérieures en géographie ou équivalent avec des connaissances approfondies en hydromorphologie ou preuve de formation continue dans le domaine de l'hydromorphologie • Preuve d'une expérience professionnelle dans le domaine depuis au moins 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • 3 références de projets réalisées dans la catégorie sollicitée
4.2	Expertise en ichtyofaune et diagnostic de continuité écologique lors de projets de continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes supérieures en hydrobiologie ou écologie avec connaissances approfondies en ichtyofaune et en continuité écologique ou preuve de formation continue dans le domaine de l'ichtyofaune • Preuve d'une expérience professionnelle dans le domaine depuis au moins 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • 3 références de projets réalisées dans la catégorie sollicitée
4.3	Expertise écologique / biologique dans le cadre de projets de renaturation ou de continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes supérieures en hydrobiologie ou équivalent avec des connaissances approfondies en biologie/écologie aquatique ou preuve de formation continue dans le domaine de la biologie/l'écologie aquatique. • Preuve d'une expérience professionnelle dans le domaine depuis au moins 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • 3 références de projets réalisées dans la catégorie sollicitée

Agrément	Critère d'octroi	Pièces à fournir	
4bis Expertise écologique dans le cadre d'études d'impact sur le milieu aquatique			
4bis .1	Expertise hydromorphologique dans le cadre d'études d'impact de projets (rejet ou modification de cours d'eau) sur les caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes supérieures en géographie ou équivalent avec des connaissances approfondies en hydromorphologie ou preuve de formation continue dans le domaine de l'hydromorphologie • Preuve d'une expérience professionnelle dans le domaine depuis au moins 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • 3 références d'études d'impact réalisées dans la catégorie sollicitée
4bis .3	Expertise écologique / biologique dans le cadre d'études d'impact de projets sur le milieu aquatique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes supérieures en hydrobiologie ou équivalent avec des connaissances approfondies en biologie/écologie aquatique ou preuve de formation continue dans le domaine de la biologie/l'écologie aquatique. • Preuve d'une expérience professionnelle dans le domaine depuis au moins 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme ou certificat de formation dans le domaine • 3 références d'études d'impact réalisées dans la catégorie sollicitée

5 Zones de protection des eaux souterraines et des eaux de surface

Agrément	Critère d'octroi	Pièces à fournir	
5.1	Réalisation des dossiers de délimitation des zones de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou master 2 en géologie / géosciences ou équivalent avec des connaissances approfondies en hydrogéologie • Etudes et dossier de délimitation à réaliser conformément au guide « Leitfaden für die Ausweisung von Schutzzonen » (https://eau.gouvernement.lu/dam-assets/eaux-souterraines/documents/ZPS-DOC-1-Leitfaden-Schutzzonen.pdf) 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme dans le domaine
5.2	Etablissement et mise en œuvre des programmes de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou master 2 en géologie / géosciences / agronomie ou équivalent avec des connaissances approfondies en hydrogéologie • Dossier à réaliser conformément au guide « Arbeitshilfe Massnahmeprogramm » (https://eau.gouvernement.lu/dam-assets/eaux-souterraines/documents/ZPS-DOC-2-AH-Massnahmenprogramm.pdf) 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme dans le domaine
5.3	Planification des mesures agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou master 2 en agronomie ou équivalent avec des connaissances approfondies en agronomie 	<ul style="list-style-type: none"> • diplôme dans le domaine

6 Eau potable

Les agréments de la catégorie 6 « Eau potable » sont uniquement destinés aux prestataires de services.

Agrément		Critère d'octroi	Pièces à fournir
6.1	Inventaire et levé des infrastructures d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme en ingénierie / sciences topographiques ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.2	Etude hydraulique des réseaux de distribution	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.3	Planification d'infrastructures d'approvisionnement publics d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.4	Planification d'installations de traitement publiques d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur-chimiste ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.5	Construction d'infrastructures d'approvisionnement publics d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.6	Construction d'installations de traitement publiques d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur-chimiste ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.7	Travaux de maintenance d'installations de traitement publiques d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de traitement d'eau potable • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.8	Diagnostic et intervention sur les installations de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de traitement d'eau potable • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.9	Diagnostic et intervention sur les infrastructures d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de l'eau potable • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.10	Travaux de nettoyage, de désinfection et de maintenance sur les infrastructures d'approvisionnement publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de traitement d'eau potable • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.11	Travaux de nettoyage, de désinfection et de maintenance sur les infrastructures d'approvisionnement privées	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de traitement d'eau potable • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.12	Planification de canalisations d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée 	
6.13	Pose et manipulation de canalisations d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue IFSB dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
6.14	Diagnostic et traitements des risques de contaminations	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur-chimiste ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée

7 Eau de récupération

Les agréments de la catégorie 7 « Eau de récupération » sont uniquement destinés aux prestataires de services.

7.1	Planification de canalisations et d'installations de traitement des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.2	Planification de canalisations et d'installations de traitement des eaux grises	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.3	Construction de canalisations et d'installations de traitement des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.4	Construction de canalisations et d'installations de traitement des eaux grises	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou équivalent avec des connaissances approfondies dans la catégorie sollicitée • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.5	Travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures de récupération des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine des eaux pluviales • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.6	Travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures de récupération des eaux grises	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine des eaux grises • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.7	Diagnostic et gestion d'un dysfonctionnement d'installations de traitement des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de traitement des eaux pluviales • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée
7.8	Diagnostic et gestion d'un dysfonctionnement d'installations de traitement des eaux grises	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme ou maîtrise dans le domaine de traitement des eaux grises • Formation continue dans la catégorie sollicitée • 3 références de projets réalisés dans la catégorie sollicitée

8 Eau Souterraine

8.1	Etude hydrogéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou master 2 en géologie / géosciences ou équivalent avec des connaissances approfondies en hydrogéologie
8.2	Suivi des travaux de forage, mise en œuvre et interprétation des essais de pompage	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou master 2 en géologie / géosciences ou équivalent avec des connaissances approfondies en géologie
8.3	Réalisation des forages/puits/forages de reconnaissances (piézomètres)	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de la société de forage (DVGW 120-1 (A) ou éq.) • Seules les entreprises respectant les critères et obligations ci-dessous pourront bénéficier d'un agrément :

		<p>Rapport géologique avec l'ensemble des informations sur les forages (Profondeur du forage, Diamètre du forage, Type de forage, Plan du site avec localisation du/des forage(s))</p> <p>Attention les entreprises perdront leur agrément si elles ne respectent pas l'ensemble des conditions indiquées dans les décisions ministérielles délivrées en vertu de la loi modifiée de 19 décembre 2008 relative à l'eau (information sur la date des travaux, transmission des données géologiques/hydrogéologiques, etc.)</p>
8.4	Analyse et gestion des risques de pollutions	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur ou master 2 en géologie / géosciences ou équivalent avec des connaissances approfondies en géologie

9 Géothermie

9.1	Réalisation de forages géothermiques	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de la société de forage (DVGW 120-2 (A) ou éq.) • Seules les entreprises respectant les critères et obligations ci-dessous pourront bénéficier d'un agrément : <p>Rapport géologique avec l'ensemble des informations sur les forages (Profondeur du forage, Diamètre du forage, Type de forage, Plan du site avec localisation du/des forage(s))</p> <p>Attention les entreprises perdront leur agrément si elles ne respectent pas l'ensemble des conditions indiquées dans les décisions ministérielles délivrées en vertu de la loi modifiée de 19 décembre 2008 relative à l'eau (information sur la date des travaux, transmission des données géologiques/hydrogéologiques, etc.)</p>
-----	--------------------------------------	---